

# Fresnes *infos* n°3

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION - Octobre 2015

[www.fresnes41.fr](http://www.fresnes41.fr)

## DOSSIER SPÉCIAL

COMMUNES, UN PATRIMOINE EN DANGER

### ENSEMBLE

FAISONS CAUSE COMMUNE

SIGNEZ L'APPEL DU 19 SEPTEMBRE  
POUR LES COMMUNES DE FRANCE SUR

 [AMF.ASSO.FR](http://AMF.ASSO.FR)



AMF



## Sommaire

- 3** Les réalisations de juillet à octobre
- 4/6** Comptes rendus du conseil
- 7/10** DOSSIER SPÉCIAL  
Communes, patrimoine en danger
- 11** Social - Evènements  
Affaires scolaires
- 12** Ecole de Fresnes
- 13/14** Vie associative
- 15/16** Infos utiles



## EDITO



Chères Fresnoises, Chers Fresnois,

La rentrée est faite pour bon nombre d'entre nous : rentrée scolaire pour nos élèves et équipe enseignante, rentrée active pour tous les actifs après cette période estivale.

Depuis le 2<sup>ème</sup> trimestre, de nombreux travaux ont été réalisés afin d'amélioration du cadre de travail et de vie :

- Réfection totale de la laverie de la cantine scolaire
- Retouches au plafond de la cuisine
- Changement de l'éclairage de la salle de cours (ex. école de filles)
- Réfection du grillage de clôture de la cour de l'école

Un redéploiement du personnel communal a été mis en place autour des activités périscolaires et du service entretien des locaux communaux.

Le personnel de la cantine scolaire a été intégré dans l'effectif communal suite au passage de la cantine en gestion communale, entraînant également une réorganisation du travail au sein de la mairie entre les activités d'accueil et de la comptabilité.

Les travaux de voirie (aménagement de sécurité et sentier piéton de la rue de la Bièvre et rue du Vert Bois) sont en phase d'achèvement.

La consultation est lancée pour l'extension du hangar municipal. Le début des travaux est prévu pour fin 2015 (voir pages suivantes).

Chers administrés, je ne vais pas reprendre l'édito de juillet 2015, qui j'espère a été lu par chacun d'entre vous. Notre devoir est de vous informer au mieux avec l'aide de nos moyens de communication. Pour ce faire, une réunion d'information a eu lieu le 19 septembre 2015 au foyer communal suite au mouvement national de solidarité des communes contre la loi N.O.T.R.e, et la baisse de dotations de l'état aux collectivités territoriales (30 % de la Dotation Globale de Fonctionnement en moins sur trois ans).

Qui pourrait faire face à ses engagements avec une telle amputation de son budget (soit plus de 15 % de son budget total) ?

Une telle diminution de nos ressources amènera à la suppression du premier échelon de la démocratie locale, c'est-à-dire la commune. Je vous invite, par votre action, à refuser cette situation. Les informations diffusées lors de la réunion du 19 septembre 2015 à Fresnes sont insérées dans ce bulletin. J'invite chacun à les lire, des informations importantes doivent être connues de tous.

Le site internet n'étant plus opérationnel (voir page suivante), ces infos y paraîtront peut-être tardivement. Des flyers et autocollants sont disponibles en Mairie.

Comme je vous l'ai dit dans l'édito de juillet 2015, de grandes manœuvres ont commencé pour mettre à mal toutes les communes. Mais l'on constate, à l'approche d'échéance électorale, que des actions précipitées pour enlever le pouvoir aux communes sont soudainement mises en sourdine pour passer la période électorale. Mais ne vous y trompez pas, ce ne sera que pour mieux rebondir. Sans action de notre part, c'est l'acceptation pure et simple de la société qui nous est proposée : « Que les décideurs souvent non élus de la population soient les plus éloignés possible de l'électorat ».

Chers Fresnoises, Chers Fresnois, depuis plusieurs années j'ai attiré votre attention sur le risque de la disparition de nos communes. Sans sursaut de notre part, le premier échelon de la démocratie locale de notre pays ne sera plus qu'un souvenir dans les années à venir.

Et ceci je ne l'accepte pas car j'aime ma commune et je souhaite continuer à me battre pour qu'elle vive et que notre cadre de vie s'améliore encore par les projets que nous voulons mettre en œuvre.

Les vendanges sont maintenant terminées, avec cette année un cru d'excellente qualité mais aussi une quantité moindre compte tenu de la sécheresse de l'été 2015. L'automne est arrivé, avec cette saison le changement d'horaire, les journées plus courtes pour le travail en extérieur. Avec l'approche de l'hiver qui se profile, chacun de nous pourra goûter les soirées au coin du feu.

Belle saison automnale et bonnes fêtes de fin d'année à tous.

**Le Maire**  
**Jean-Marie DYE**



## TRAVAUX FRESNOIS 2015

### TRAVAUX CANTINE

L'ancien plafond en lambris de la laverie ne répondait plus aux normes d'hygiène. La réalisation d'un plafond conforme a été faite avec pose de faïence sur la partie restante de la hauteur des murs.



Cantine.



Cour d'école.

### COUR D'ÉCOLE

Le grillage de la cour d'école a été changé au cours de l'été après une remise en peinture des poteaux de clôture.

### RUE DE LA BIÈVRE ET RUE DU VERT BOIS

Aménagement de sécurité et sentier piéton de la rue de la Bièvre et rue du Vert Bois.



### EXTENSION DU GARAGE MUNICIPAL

Le permis de construire est obtenu et la consultation est lancée.

Les travaux doivent débuter fin novembre 2015.

Le hangar sera agrandi de 6,10m en façade et 22,40m en appentis sur l'arrière. Cette extension portera ainsi sa superficie totale à 344m<sup>2</sup> environ, au lieu de 176m<sup>2</sup> actuellement.

Tout sera entièrement clos et sécurisé par une alarme.

## Site internet de la commune

En 2014, l'ancien site internet de la mairie a été résilié auprès du fournisseur d'accès 1&1. Ce site avait été élaboré par un professionnel. Un nouveau site avait été créé et le contrat passé auprès du fournisseur était à l'adresse d'une personne et non à l'adresse de la mairie. Les interventions sur le site n'étaient pas suffisamment sécurisées, et trop d'intervenants pouvaient suivre et intervenir sur le site.

Le règlement du site d'hébergement n'ayant pas été effectué, le site a été désactivé sans que la mairie en soit informée ; c'est tout à fait anormal vis-à-vis d'une collectivité.

Devant cet état de fait, il a été décidé de créer un autre site avec la prestation d'un professionnel et un contrat au nom de la mairie avec avis de coupure si la facture d'hébergement n'est pas réglée en temps voulu.

L'adresse du site sera [www.fresnes41.fr](http://www.fresnes41.fr).

## Compte rendu de la séance du mercredi 28 juillet 2015 à 20h30

Date de convocation : 3 juillet 2015  
 Date d'affichage : 3 juillet 2015  
 Nombre de conseillers en exercice : 15  
 Nombre de conseillers présents : 12  
 Nombre de votants : 13

Présents : MM DYÉ Jean-Marie, AUDIANNE Marie-Claude, CHARLUTEAU Grégory, RILLET Patricia, DEPOND Jean-Marie, CHARTRAIN Daniel, MONTARU Jean-Pierre, FOLLET Mireille, PRIOUX Sébastien, HOMET Céline, GASTOUT Sandrine et BOIS pierre.

Absents excusés : Mme FOINARD Corine donne pouvoir à Mme GASTOUT Sandrine

Absents : M. GAUTIER Patrick, Mme BENOIST Béatrice

Monsieur CHARLUTEAU Grégory a été nommé secrétaire de séance.

Après approbation du compte rendu du 26 juin 2015, passage à l'ordre du jour.

### AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE DE FIN D'EXERCICE POUR LA CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire donne lecture de la note de synthèse qui avait été jointe à l'ordre du jour concernant les aides financières allouées à l'association de la cantine scolaire pour assurer la continuité du service pour l'année scolaire 2014-2015 et l'aide à l'action judiciaire en cours suite au détournement de fond. Il est également précisé qu'il faut bien notifier dans la délibération les modalités d'attribution et de remboursement de ces aides, ainsi que le versement des sommes recouvrées par l'association via l'action en justice en cours contre la personne responsable de ces détournements. Avant de délibérer, il expose les prévisions budgétaires de fin d'exercice, et propose d'allouer une subvention exceptionnelle de 2 400 € pour couvrir le besoin de financement des dépenses en cours et pour les frais de défense.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 13 voix pour, soit à l'unanimité des présents :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 2400 € à l'association de la cantine scolaire pour couvrir le besoin de financement des dépenses de fin d'exercice et pour les frais de défense.

- Exige de l'association de faire certifier les comptes par un expert-comptable, comme prévu avec elle, et faire appel à un avocat pour défendre les droits conjoints de l'association et de la Commune afin de recouvrer les sommes engagées pour terminer l'exercice, voir la totalité des sommes détournée par la trésorière.

- Que l'association devra reverser à la commune, via l'action en justice en cours, les sommes engagées pour la continuité du service et les frais de défense, soit 13900 € (10000 € en janvier 2015, 1500 € en juin 2015 et 2400 € en juillet 2015), ainsi que la totalité des sommes détournées, vu que la commune reprend la gestion de

la cantine scolaire pour la rentrée de septembre 2015.

### CONDITIONS DE PAIEMENT DES REPAS DE LA CANTINE SCOLAIRE MUNICIPALE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame AUDIANNE Marie-Claude, Maire-Adjoint, chargée aux affaires scolaires, qui expose au Conseil Municipal la proposition des modalités de paiement des repas de la cantine scolaire municipale à la rentrée 2015, qui reprennent celles déjà instaurées par l'association de la cantine l'année passée, à savoir :

- Le paiement en début de chaque mois au Trésor Public par chèque bancaire ou virement bancaire.

- La facturation des repas prévus en cas d'absences jusqu'à trois jours.

- La déduction sur le mois suivant des repas en cas d'absence dès 4 jours sur présentation d'un justificatif médical ainsi que pour les sorties scolaires non prévues lors des inscriptions.

- La facturation à 4 € d'un repas non prévu pour tout enfant mangeant à la cantine sans être inscrit sur le planning.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 13 voix pour, soit à l'unanimité des présents de déterminer les modalités de paiement des repas de la cantine scolaire municipale à partir septembre comme suit :

Le paiement en début de chaque mois au Trésor Public par chèque bancaire ou virement bancaire.

La facturation des repas prévus en cas d'absences jusqu'à trois jours .

La déduction sur le mois suivant des repas en cas d'absence dès 4 jours sur présentation d'un justificatif médical ainsi que pour les sorties scolaires non prévues lors des inscriptions

La facturation à 4 € d'un repas non prévu pour tout enfant mangeant à la cantine sans être inscrit sur le planning

### CREATION DE POSTE : MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 26 JUIN 2015 CONCERNANT LE CHANGEMENT D'HEURES POUR LE POSTE D'APPUI AU SERVICE DE LA CANTINE ET ENTRETIEN DES LOCAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le temps de travail prévu lors de la création de poste d'Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à 8,36/35<sup>ème</sup> pour l'aide aux repas et 3 heures de ménage lors de la réunion du 26 juin 2015 est insuffisant. En effet, il est nécessaire de prévoir des heures en plus le mercredi après-midi pour l'entretien des classes et sanitaires scolaires, soit 4h30 supplémentaires hebdomadaire. Le poste passera donc de 8,36/35<sup>ème</sup> à 12,30/35<sup>ème</sup>.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 13 voix pour, soit à l'unanimité des présents, d'augmenter le poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à 8,36/35<sup>ème</sup> créer le 26 juin 2015 à 12,30/35<sup>ème</sup>.

La séance est levée à 21h



## Compte rendu de la séance du mercredi 9 septembre 2015 à 20h30

Date de convocation : 28 août 2015  
Date d'affichage : 28 août 2015  
Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de conseillers présents : 14  
Nombre de votants : 15

Présents : MM DYÉ Jean-Marie, AUDIANNE Marie-Claude, CHARLUTEAU Grégory, RILLET Patricia, DEPOND Jean-Marie, CHARTRAIN Daniel, FOINARD Corine, MONTARU Jean-Pierre, FOLLET Mireille, PRIOUX Sébastien, HOMET Céline, GAUTIER Patrick, BENOIST Béatrice et BOIS pierre.

Absente excusée : Mme GASTOUT Sandrine donne pouvoir à Mme FOINARD Corine

Monsieur BOIS Pierre a été nommé secrétaire de séance.

Après approbation du compte rendu du 8 juillet 2015, passage à l'ordre du jour.

### PLUI (Plan Local d'urbanisme Intercommunal)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conséquences de la loi ALUR sur les documents d'urbanisme et informe que le Conseil Communautaire de la Communauté Val de Cher Controis s'est prononcé favorablement à une large majorité pour la réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Le droit des sols aux Communes ne sera plus exercé par les Communes. Il est souligné qu'une minorité de blocage est effective. Il est donné lecture du modèle de délibération à prendre. Monsieur le Maire propose de faire 2 votes : 1 pour le PLUI et un pour la modification de l'article 5 des statuts de la Communauté de Communes Val de Cher Controis.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :  
L'opposition à la réalisation du PLUI par la Communauté de Communes Val de Cher Controis par 14 voix contre le PLUI et 1 voix pour.

L'opposition de la modification de l'article 5 des statuts de la Communauté de Communes Val de Cher Controis pour la prise de compétence sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal par 14 voix contre la modification des statuts de l'article 5 et 1 blanc.

### EMPRUNT TVA TRAVAUX DE VOIRIE 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de demander un préfinancement du FCTVA à taux zéro auprès de la Caisse des Dépôts pour la TVA pour les dépenses éligibles et inscrites au budget 2015. Ce prêt ne prend pas en charge toute la TVA mais à hauteur de 8,037% des dépenses inscrites. Il faut donc, pour compléter souscrire un emprunt TVA auprès d'un organisme financier pour couvrir le reste de la TVA.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lancer

les démarches pour demander ce préfinancement et l'emprunt TVA complémentaire pour les travaux de voirie. Le préfinancement TVA à taux zéro s'élèverait à 6 370 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité de lancer les procédures de demande de préfinancement du FCTVA auprès de la Caisse des Dépôts et d'emprunt TVA complémentaire auprès de partenaires financiers pour les travaux de voirie. L'emprunt sera choisi lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

### EMPRUNT MOYEN TERME TRAVAUX DE VOIRIE

Les travaux de voirie étant presque terminés, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire les démarches auprès des banques pour contracter l'emprunt moyen terme prévu au Budget 2015. A cet effet un petit rappel du projet est fait. Le montant des demandes seront de 38 000 € ou 42 000 €. Le choix de celui-ci se fera lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité de lancer les démarches de demande de contractualisation de l'emprunt moyen terme prévu au Budget 2015.

### DELIBERATION POUR RESTITUTION DES AIDES EXCEPTIONNELLES FAITES A LA CANTINE SCOLAIRE ASSOCIATIVE POUR CLOTURER L'EXERCICE 2014-2015

Question non traitée. Elle sera reportée en cas de besoin pour le jugement prévu le 25 novembre 2015.

### APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CANTINE SCOLAIRE COMMUNALE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame AUDIANNE Marie-Claude, Maire-Adjoint, qui donne lecture du projet de règlement intérieur de la cantine scolaire et propose de rajouter les noms et prénoms de la cantinière et des agents de service.

Il est également proposé de rajouter le titre «organisation» au début, de préciser le poste de chaque employé et de mettre une majuscule à Trésor Public.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte par 15 voix pour, soit à l'unanimité, le règlement intérieur de la cantine scolaire communale avec ces modifications.

### PLANTATIONS D'AUTOMNE

Il a été suggéré d'installer des plantations au niveau des entrées de bourg, du parterre de fleurs situé au carrefour de la boulangerie et entre les 2 ponts de la Bièvre. De plus, il serait nécessaire de repeindre les rampes des ponts.

Il est donc décidé de faire faire des devis pour ces travaux et de se pencher sur les meilleurs choix pour ces plantations.

### RAPPORT SUR L'EAU ET SUR L'ASSAINISSEMENT 2014

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CHARLUTEAU Grégory, Maire-Adjoint, qui expose au Conseil Municipal les rapports sur l'eau et sur l'assainissement 2014.

Il est proposé de rajouter le mot «semestriel» à côté d'abonnement assainissement sur le rapport assainissement.

Le Conseil Municipal, après délibération, adopte par 15 voix pour, soit à l'unanimité, les rapports sur l'eau et sur l'assainissement 2014.

## ACQUISITION D'UN LOGICIEL POUR LA GESTION DE LA FACTURATION DES REPAS DE LA CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire donne lecture du devis du logiciel reçu nécessaire à la facturation des repas pour la cantine scolaire. Il s'élève avec la formation à 2 136.00 € HT, soit 2 563.20 € TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, d'adopter le devis des Ets Berger Levraut concernant le logiciel E.enfances nécessaire à la facturation des repas de la Cantine Scolaire Communale. Il est précisé qu'une décision modification est nécessaire car non prévu au budget communal 2015.

## FORMATION DU PERSONNEL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour le paiement de la facture d'un montant de 450 € concernant la formation BAFA qu'un agent a effectué en juin juillet dernier. De plus, Monsieur le Maire propose de prendre une délibération de principe autorisant l'exécutif à engager les frais de formation du personnel vu qu'ils sont prévus au budget communal.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

Par 15 voix pour le paiement de la facture Familles Rurales d'un montant de 450 € pour la formation BAFA effectué par un agent communal en juin-juillet 2015.

Par 14 voix pour et une voix contre d'autoriser l'exécutif communal à engager les frais de formation du personnel Communal dans la limite des fonds prévus au budget communal.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- De la réorganisation du secrétariat de Mairie :

Mme BAILLOUX s'occupera dorénavant de l'accueil au rez-de-chaussée en plus de son travail habituel et Mme OUV RAT qui récupère la gestion de la cantine en plus de son travail habituel s'installera à l'étage. Un nouveau bureau, plus fonctionnel, sera acheté et pris sur le budget AEP

- De la création d'un nouveau site internet, vu que l'ancien est bloqué car non enregistré au nom de la Mairie pour les règlements.

- De l'organisation d'une matinée d'information au foyer communal le samedi 19 septembre 2015 de 10h à 12h suite à la loi NOTRe et les conséquences sur les Communes.

Points abordés :

- La baisse des dotations de l'état.

- Le PLU et ses incidences.

- La fiscalité.

- Le transfert de compétences aux Communes et leurs conséquences.

- La suppression des compétences AEP et Assainissement en régie communale et syndicats au profit des intercommunalités.

- Mutualisation forcée des communes vers les intercommunalités sans accord préalable.

- La représentativité des communes dans les intercommunalités.

- Les Temps d'Activités périscolaires.

- La défense des services publics de proximité.

Une invitation sera distribuée à tous les Fresnois et Fresnoises.

Des supports de l'AMF seront à disposition.

- Que les travaux réalisés par Eurovia Rue de la Bièvre Rue du Vert Bois sont en phase d'achèvement. Il reste les marquages au sol et horizontaux. Les travaux réalisés par l'Entreprise Poitout ne sont toujours pas terminés à ce jour alors qu'ils devaient être terminés avant la prestation d'Eurovia.

La séance est levée à 22h.

## Baisse de l'investissement et réduction des services publics locaux.

L'Etat a décidé de réduire de 30% les dotations, jusque-là accordées aux communes et intercommunalités, pour assurer leurs missions quotidiennes et de proximité, y compris les plus vitales. Les communes et leurs intercommunalités font d'ores et déjà des efforts de gestion mais quelle institution même très bien gérée pourrait supporter une telle baisse ?

Depuis plusieurs mois, l'AMF et notre commune de Fresnes ont fait des propositions visant à compenser cette amputation budgétaire qui aurait des conséquences très fâcheuses dans chaque commune de France, sans exception.

Si rien ne change, les communes, dont la nôtre, seraient en effet mises en danger, les investissements et les services publics locaux menacés. Tout ce qui fait la qualité de vie et le lien social serait mis à mal : crèches, écoles, cantines, centres d'action sociale, logements, transports, équipements sportifs, lieux d'expression culturelle, tri et collecte des déchets, entretien des équipements et espaces publics.

Plus de 17 000 communes ou intercommunalités de France, par la voix de leur conseil municipal ou communautaire, se sont déjà prononcées contre cette baisse sans précédent des dotations de l'Etat.

L'AMF a lancé une mobilisation massive, dans toutes les communes de France, dont nous faisons partie. Le samedi 19 septembre prochain ont été organisés des rassemblements devant les mairies ou des rencontres avec les maires/élus. Citoyens, responsables d'associations, acteurs économiques et élus de toutes sensibilités politiques ont été appelés à se mobiliser ce jour-là pour soutenir leurs communes.

Au-delà de sa présence au rassemblement du 19 septembre, chacun est appelé à signer « l'Appel du 19 septembre pour les communes de France », sur le site [www.change.org](http://www.change.org) à partir du 24 août : plus il y aura de signatures, plus nous pourrons peser sur les décisions gouvernementales.

Tous les Français doivent faire « cause commune » : c'est leur vie quotidienne et la cohésion des territoires qui sont en jeu ! Nous comptons sur vous !

Pour plus d'informations vous pouvez vous connecter sur les sites [www.jaimemacommune.com](http://www.jaimemacommune.com), [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr)

Suivez nous sur :  [#JAIMEMACOMMUNE](https://twitter.com/JAIMEMACOMMUNE)

## Points abordés lors de la réunion du 19 septembre à Fresnes



### 1/ DOTATION DE L'ETAT DOTATION GLOBLALE DE FONCTIONNEMENT

Les critères pris en compte sont :

- Population
- commune rurale
- longueur voirie communale
- longueur chemins ruraux
- surface de la communale

après un amorçage à la baisse en 2014 de 2 386 €, la baisse de 10 % en 2015, la baisse annoncée sur 2016 et 2017 va atteindre 30 % sur 3 ans.

Pour Fresnes :

Dotation 2014 : 130 000 €

2015 : 117 000 € soit une baisse de 13 000 €

Cela génère un impact négatif sur l'emploi dans divers secteurs.

Les Collectivités soutiennent 70 % de l'économie.

Alors qu'il était réclamé par les maires ruraux une égalité de traitement entre le citoyen des villes et le citoyen des champs pour limiter les disparités, nous observons que :

- La dotation d'une ville est le double d'une commune rurale, valeur : 128€/habitant en ville contre 64 €/habitant en campagne.

Nous sommes très loin du compte avec l'augmentation des charges imposées aux communes par l'Etat et les mises aux normes en tout genre :

- Révision obligatoire des Plans locaux d'urbanisme, suppression de l'aide aux communes pour l'instruction des permis de construire.

- Suppression des autres aides comme l'ATESAT pour les petites communes.

Temps d'activités périscolaire obligatoire dans l'école publique (non obligatoire dans le privé) sans compensation de la totalité des dépenses avec des obligations

d'encadrement pour les enfants :

Comment assurer avec qualité sans les vrais moyens ?

L'autre effet est que l'on constate déjà l'évasion des élèves du primaire vers le privé où les TAP ne sont pas mis en œuvre. Serait-ce une volonté cachée de faire diminuer les effectifs de l'école publique afin de faire de nouveaux R.P.I. (Regroupement Pédagogiques Intercommunaux) ou bien une seule école dans chaque intercommunalité ?

Attention, le danger est grand pour la sauvegarde de nos écoles en milieu rural.

### Les conséquences pour Fresnes :

- Personnel a minima.
- Investissements indispensables compromis.
- Réparation voirie et chemins ruraux sérieusement compromis.

Maires de petites communes, nous sommes déjà des gestionnaires de la pénurie. Peut-on encore gérer plus drastiquement sans qu'il y ait un impact sur notre qualité de vie et sur l'amélioration normale de notre cadre de vie dans ce 21<sup>ème</sup> siècle.

Peut-on accepter les choix qui sont fait à l'échelle de l'Etat :

Subventions de tout ordre pour des projets pharaoniques seuls subventionnables par

- la D.E.T.R. (Dotation d'Équipement Des Territoires Ruraux)
- La région
- Les intercommunalités

et qu'il n'y ait même pas des miettes pour les petites communes quant aux projets pour nos habitants ?

Voir les subventions attribuées dans le cadre du développement économique sans qu'il n'y ait en face les emplois escomptés :

Subventions de la région et du pays axées sur aucun projet communal.

Soutien à des projets qui ne profiteraient pas beaucoup aux populations (Cher à vélo, Loire à vélo).

Comment peut-on accepter que les dotations soient revues à la baisse alors que tout est fait pour augmenter les dotations des communautés urbaines, d'agglomérations, des intercommunalités, des villes nouvelles ?

En pratiquant une D.G.F. bonifiée qui engendre des dépenses supplémentaires de l'Etat, qu'il compense en baissant la dotation à toutes les communes, même les plus défavorisées ?

J'invite chacun à s'armer de curiosité pour connaître les D.G.F. attribuées aux intercommunalités qui sont proportionnelles à leur population, et de calculer, par simple règle de trois, l'apport d'une commune en D.G.F. grâce à sa population... (sans commentaires).

Les élus Fresnois se sont engagés auprès de la population sur un programme électoral qui est fortement compromis avec 30 % de D.G.F. en moins, et de fortes charges obligatoires qui nous sont imposées.

Comment un tel discrédit peut-il être fait aux élus locaux que

nous sommes, si ce n'est pour nous démobiliser face à notre tâche ?

## 2/ PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Après un passage en force par la loi avec minorité de blocage, les intercommunalités s'engouffrent dans la brèche ouverte. Si les conseils communautaires et la majorité des conseils municipaux y sont favorables, les communes n'auront qu'une maîtrise relative du droit des sols, simplement le pouvoir de signature qui est une obligation en cas d'accord, comme de refus, d'un acte d'urbanisme.

Les communautés de communes pourront imposer une construction ou autre aménagement sur une commune sans que le maire et le conseil municipal de cette dernière ne puisse valablement s'y opposer. Les zones constructibles seront arbitrées par l'intercommunalité.

L'avantage : un moindre coût pour une révision rendue obligatoire par l'Etat en 2015.

A noter au passage une contrainte de plus imposée aux communes par l'Etat !

Contrainte + Contrainte + Contrainte = dépenses supplémentaires non financées !

T.A.P. + P.L.U.I..+ instruction des PC + aide à la gestion de la voirie = augmentation des dépenses communales

N'est-ce pas le moyen d'anéantir la commune afin de la faire disparaître ?

Les incidences :

- L'urbanisme est géré par la communauté de communes.
- Les taxes seront à terme gérées également par la C.D.C. (recherche d'uniformité)

Le risque à terme est la désaffection des candidats au logement dans les communes où il n'y a aucun service à la population !

Crainte : dans les zones constructibles, chacun doit s'informer sur les risques d'un P.L.U. ou P.L.U.I. sur les terrains actuellement en zone U.B.

Voir à Sambin le nombre de permise de construire annuels accordés par le P.L.U.I. de l'agglomération.

## 3/ LA FISCALITÉ

Ce que nous craignons : augmentation des taxes.

Est-il possible pour chacun d'entre vous que les taxes d'habitation et taxes foncières soient identiques sur tout le territoire communautaire ? Et l'explosion de la taxe foncière sur le non bâti (T.F.N.B.) ?

Est-il concevable qu'un village sans équipements publics, sans service, sans commerce, situé loin d'une ville centre puisse être taxé de la même façon que la ville centre où il y a tous les services ?



Ce qu'il faut craindre si cela se fait, c'est qu'il n'y aura plus d'urbanisation dans les petits villages car tant qu'à payer la même taxe, autant avoir tous les services à proximité.

Cela entrainera :

- Une désertification des petits villages ruraux pour mieux les faire disparaître.
- Une augmentation importante du foncier bâti dans les villes centre où il y a l'attractivité.
- Une baisse du foncier bâti dans les villages sous-équipés.

Cela aura aussi certainement pour conséquences la fermeture de classes dans nos villages (service diminué) Il n'y a qu'à voir chaque année les remises en question de classe dans nos départements...

## 4/ DES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

Ces compétences facultatives peuvent être supprimées et restituées aux communes.

Quid des communes qui y seront confrontées ? Elles devront se débrouiller seules ?

Ces actions sont soutenues par la Région à :

- 60 % si la compétence est communautaire.
- 40 % si la compétence est la commune seule.

Là encore on peut se poser des questions...

Il est prévu un agrandissement des communautés avec un passage à 15 ou 20 000 habitants.

Est-ce raisonnable car des compétences optionnelles seront supprimées pour diverses raisons ?

## 5/ En MARS 2014 une loi a été votée sans aucune concertation des organismes de gestion des eaux - Régie - Syndicats

Cette loi retire la maîtrise des coûts aux régies municipales et aux syndicats, le but étant d'uniformiser là encore le prix de l'eau potable et de l'eau assainie au niveau de la France.

Chacun s'est-il rendu compte des augmentations importantes des taxes de redevance du traitement des eaux et de la pollution sur l'eau potable et l'assainissement ?

On peut craindre des augmentations importantes du prix au m<sup>3</sup> et des taxes...

Chacun peut imaginer ce qui est fait de toutes les taxes perçues par les organismes de l'état, à savoir pour chaque usager :

- taxe redevance A E P : en 2008 : 0,04 €/m<sup>3</sup>, en 2015 : 0,24 €/m<sup>3</sup>, soit 0,20 € le m<sup>3</sup> (Augmentation de 500 % en 8 ans)
- taxe redevance pollution : en 2008 : 0,03 €/m<sup>3</sup>, en 2015 : 0,19 €/m<sup>3</sup>, soit 0,16 €/m<sup>3</sup> (Augmentation de 533,33 % en 8 ans)

Nous enlever cette compétence pour la donner à l'intercommunalité qui délèguera à des boîtes privées cette gestion, on peut s'attendre aux prix pratiqués. Quand on sait qu'à Olivet une grande compagnie avait un contrat de 30 ans et pratiquait des surcoûts de 25 % par rapport à la normale,

dénoncé au journal télévisé il y a plusieurs années...

Augmentation des coûts pour un branchement A.E.P. – A.S.S.

Ce que vous perdrez :

- Paiement pour toutes les interventions de fermeture ou d'ouverture ou de relevé (actuellement ces prestations n'étaient pas payantes)

## 6/ MUTUALISATION

C'est-à-dire la gestion administrative des Collectivités sans tenir compte des politiques locales.

Vaste programme où les services seront mutualisés dans les communautés de communes. Les décisions seront prises en bureau et soumises pour approbation aux conseils municipaux après validation de la C.L.E.C.T. (Commission locale d'évaluation des charges transférées)

EXP : centre de loisirs, enfance jeunesse, équipements sportifs (piscine ou autre...), médiathèques, transfert du personnel des communes vers l'intercommunalité ou d'une intercommunalité vers une autre intercommunalité en cas de regroupement, école de musique – la culture, le tourisme...

Conséquences : les nombreux mouvements de personnel, contraintes pour les agents territoriaux, déplacements, mutations, changements de hiérarchie, etc.

## 7/ ELECTION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Si l'élection des conseillers communautaires se fait différemment qu'à ce jour :

Actuellement ce sont les électeurs qui votent le conseiller municipal indiqué pour être conseiller communautaire.

Un autre type de vote comme celui projeté avant les dernières municipales n'aura d'autre but que la suppression pure et simple de la commune. Déjà que la grandeur des intercommunalités au-delà de 5 000 habitants élimine du bureau (bon nombre de représentants des petites communes), alors l'intercommunalité à 15 000 ou 20 000 habitants, c'est un déni de démocratie !

J'invite chacun à assister aux séances de conseil Communautaire dans n'importe quelle intercommunalité, quelle que soit sa grandeur, alors chacun pourra imaginer à l'échelle d'une métropole... sans commentaire

## 8/ TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (TAP)

Ces activités sont imposées aux communes pour les rendre en partie responsables d'une partie de l'éducation des enfants alors que c'est l'activité régaliennne de l'état par l'éducation nationale.

Ce sont :

- Des charges imposées sans compensation financière totale aux communes.
- Plus de charges de fonctionnement, et donc moins d'investissements.

Pourquoi les écoles privées ne sont pas concernées par les TAP?

On assiste dans certaines communes à la désaffectation de l'école publique mettant en danger la survie de certaines classes.

Voir chaque année le grand bazar de la révision de la carte scolaire.

Là encore des craintes :

- Des classes surchargées.
- Des regroupements en R.P.I. (Regroupement Pédagogique Intercommunal).
- L'école intercommunale (grand souhait de l'éducation nationale, on se doute pourquoi...)

Chacun au passage pourra apprécier l'égalité de traitement d'un élève de la République d'une commune de 100 ou 200 habitants avec un élève d'une agglomération de 10 000 ou 100 000 habitants – les moyens financiers pour les activités ne sont pas les mêmes...

Je crois que le mot égalité est loin du compte et très inapproprié maintenant à l'école de la République...

## 9/ Après la suppression des bureaux de poste, des perceptions, des tribunaux, la diminution des régions pour grossir encore les structures.

Qu'advient-il des mairies et des conseils municipaux si tout est transféré ? Les permis de construire, les demandes de travaux, l'état civil ne seront plus assurés... Qui réclamera des

équipements si plus personne ne représente les habitants ?

On peut craindre que les améliorations et les équipements soient réservés à d'autres qu'à la petite commune..

On peut déjà observer les attributions des subventions : choix des projets intercommunaux subventionnables...

## 10/ Chers habitants, mobilisons-nous pour sauver nos communes !

Ne rien faire c'est accepter notre appauvrissement et notre disparition au profit de structures très loin des préoccupations quotidiennes de notre population.

Je vous invite à soutenir le grand mouvement citoyen pour la survie de nos communes françaises, premier échelon de la démocratie locale

Commune supprimée ou exsangue = démocratie bafouée  
UNE PERSONNE AVERTIE EN VAUT DEUX

Je vous invite à signer les pétitions en ligne et la pétition manuscrite à votre disposition avec les flyers et auto collants :  
***J'aime ma commune***

Merci à tous ceux et celles qui ont contribué à la préparation de cette réunion.

Merci à tous d'être venus et de nous avoir écoutés.  
D'autres mobilisations vont continuer.

La réunion s'est terminée par un pot de l'amitié.

## Dernière minute : PLUI

Le Plan Local Intercommunal est approuvé par la majorité des Conseils Municipaux de l'intercommunalité.

La commune perdra donc la maîtrise du foncier bâti sur le territoire communal.

### Propriétaires de terrains constructibles :

Il vous reste peu de temps pour agir, vous devez avoir des projets concernant vos terrains classés constructibles afin d'enrayer tout déclassement.

Notre commune se battra pour éviter tout déclassement de terrains constructibles mais ne pourra pas aller contre la loi.

## Affaires scolaires

Cette année, la direction de l'école est assurée par intérim par Mme Séverine Cause. Nous lui souhaitons bonne chance pour cette nouvelle fonction.

## C.C.A.S.



Le repas des aînés aura lieu le samedi 12 Décembre 2015 à 12h au foyer communal. Il concerne les personnes de 70 ans et plus, ainsi que leurs conjoints. Un courrier réponse sera envoyé à chaque Fresnois ayant droit à ce repas. Pour les personnes ne pouvant venir ce jour, un colis leur sera apporté par les membres du conseil municipal avant la fin de l'année.

## Recensement 2016

Le prochain recensement aura lieu du 21 janvier au 20 février 2016. A ce titre, la municipalité recherche 2 agents recenseurs.

## Vœux de la municipalité

Les vœux de la municipalité auront lieu le 16 janvier 2016 à 19h au foyer communal.

## Bibliothèque

“ En cette période de rentrée nous tenons à votre disposition quelques nouveautés, ouvrages tant pour les enfants que pour les adultes.

Actuellement nous avons installé une exposition sur l'Afrique prêtée par la direction de la lecture publique : panneaux, livres et cinéfilms. Nous en disposons jusqu'en début novembre.

Celle-ci viendra en complément du programme de notre école cette année.

Bien entendu, cette exposition est également ouverte à tous pendant horaires habituels de notre bibliothèque.

Le 7 novembre à 15 h, Mr Pierre Simonet, auteur d'un livre sur la Sologne «Les contes des Pierderies» dédicacera son livre et dialoguera avec les lecteurs.

### Horaires d'ouverture:

- Mercredi de 15 h 30 à 17 h 30
- Vendredi de 16 h 45 à 18 h 30
- Les 1er et 3ème samedi du mois de 10 h à 11h 30

Nous rappelons que les services de la bibliothèque sont gratuits et que les bénévoles proposent un service de prêt à domicile pour les personnes ne pouvant se déplacer. ”



## Le mot de l'école

Ecole de Fresnes

### INFORMATIONS rentrée 2015-2016

L'année scolaire a bien commencé avec un effectif de 106 élèves.

Cette année, le fil conducteur est l'Afrique.

Des activités seront développées dans chaque classe sur ce thème.

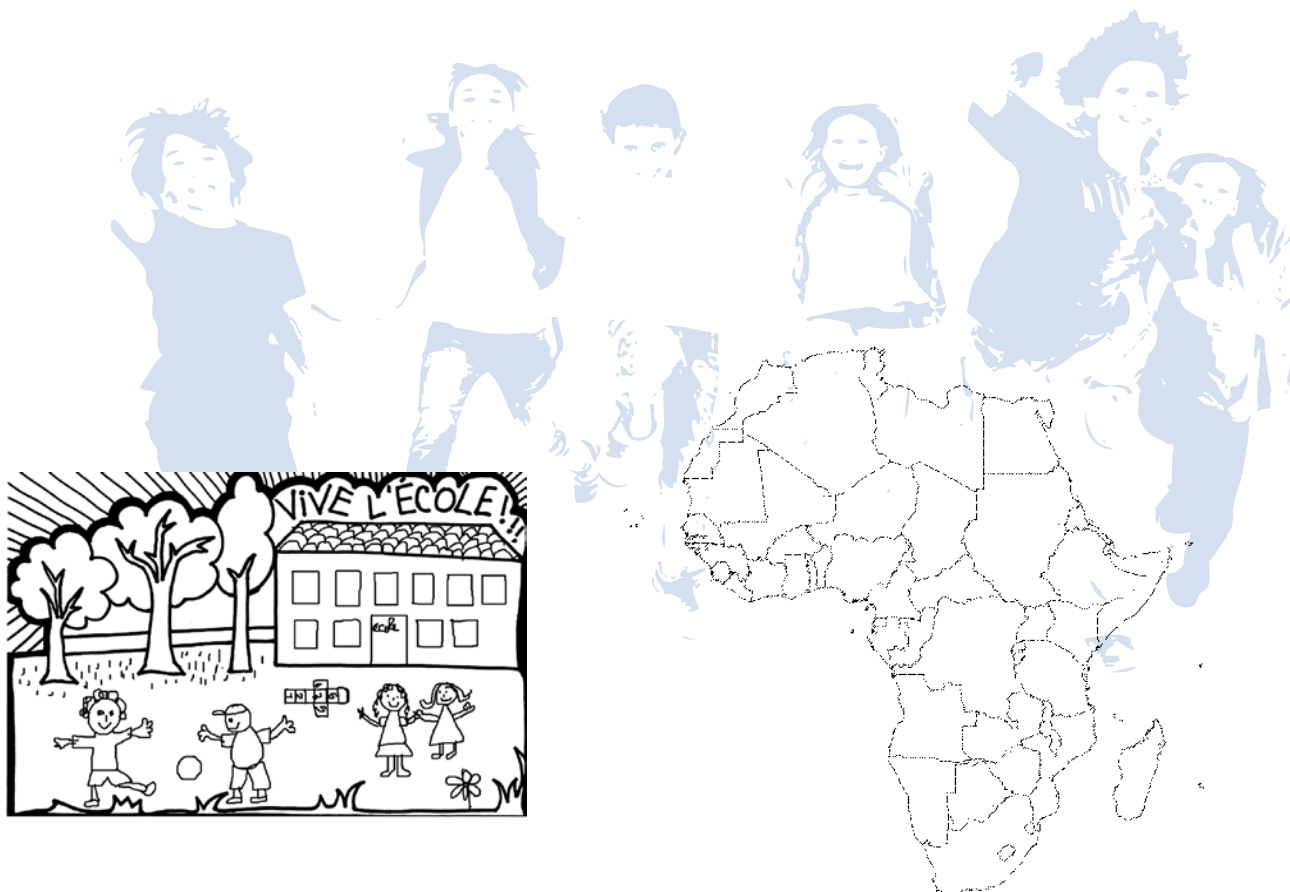
Une correspondance avec l'école d'un village sénégalais sera mise en place grâce à l'association «Horizon Sahel».

A cette occasion, une collecte de cartables, sacs d'école et trousses est organisée à partir du mois de novembre. Vous pouvez les apporter à l'école ; ils seront convoyés en Afrique.

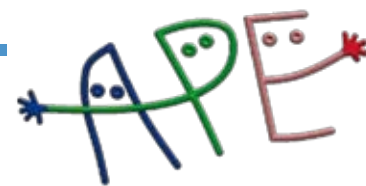
Un autre axe de travail sera l'éducation à la citoyenneté : recyclage et tri des déchets. Dans cette idée, l'activité «Nettoyons la Nature» a été réalisée le vendredi 25 septembre.

D'autre part, la bibliothèque accueille à nouveau nos élèves une fois par mois pour des prêts de livres et des animations culturelles.

### L'équipe enseignante



## Association des Parents d'élèves



L'Association des Parents d'Elèves entame cette nouvelle année scolaire avec enthousiasme. Plusieurs manifestations sont déjà prévues pour obtenir des fonds nécessaires au financement des sorties et activités de l'école.

### A vos agendas :

- Dimanche 15 novembre 2015 : Bourses aux jouets
- Samedi 30 janvier 2016 : Après-midi jeux et boum pour les enfants de l'école
- Samedi 5 mars 2016 : Belote
- Samedi 19 mars 2016 : Tarot
- Samedi 21 mai 2016 : Belote

Tous ces événements se dérouleront dans la salle Roger Lebert (foyer communal). Venez nombreux !

## A.F.N.S.

L'association organisait le 14 Juillet son traditionnel Vide-grenier. Ce fut un succès total, avec près de 300 exposants, et une fréquentation du public importante tout au long de cette journée.

## Les planches de Fresnes



“ C'est une comédie d'Yvon Taburet que nous avons choisi pour nos prochaines représentations :

**«Mer belle devenant agitée»**

Vous pourrez nous applaudir :

- À Ouchamps les 30 et 31 janvier 2016
- À Fresnes les 6 et 7 février 2016
- À Contres les 27 et 28 février 2016

Nous vous donnerons ultérieurement les possibilités de réservations. Nous remercions nos sponsors et tous ceux qui nous aident. ”



Pour joindre ou rejoindre les planches de Fresnes :

Evelyne : 06 42 70 17 49  
Guy : 02 54 79 07 28

« Le rire est le meilleur cadeau que nous puissions faire aux autres ».

*Dulce Maria Cardoso.*

## U.N.C. -A.F.N.



### ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2015

#### - Commémorations avec dépôt de gerbe au monument

Mercredi 11 Novembre Défilé à 9h30 avec l'harmonie Contres-Ut, suivi du banquet  
Samedi 5 Décembre Hommage aux victimes des combats en Afrique du nord

- **Concours de belote** : Samedi 17 Octobre

### ACTIVITES DU DÉBUT D'ANNEE 2016

- **Assemblée Générale** : Mercredi 6 Janvier

- **Concours de belote** : Vendredi 8 janvier  
Vendredi 26 Février

## A.F.N.S.

L'association organisait le 14 Juillet son traditionnel Vide-grenier. Ce fut un succès total, avec près de 300 exposants, et une fréquentation du public importante tout au long de cette journée. La météo, la gratuité et l'organisation étant importante pour le succès de cette manifestation.



### Voici les prochains rendez-vous :

Samedi 10 Octobre 2015 : Concours de belote (début du challenge AFNS 2015/2016)  
 Samedi 28 Novembre 2015 : Concours de belote  
 Vendredi 29 Janvier 2016 : Soirée Galette.

La suite du calendrier (2016) sera communiquée dans le bulletin annuel.

## Le rendez-vous des voisins

### RUE DE CHITENAY

Et oui, déjà 13 ans que les habitants des rues de Chitenay et de la Gendronnière se donnent rendez-vous le 1er Dimanche de Septembre pour cette fête amicale. Comme tous les ans : apéritif, panier individuel, puis jeux divers, pétanque, cartes, etc..... et le traditionnel pot de départ avec prise de rendez-vous pour l'année suivante.



Vifs remerciements à Madame Mauricette Repinçay pour son accueil sur son terrain et surtout la mise à disposition de son hangar, si utile qu'il fasse beau ou mauvais temps. Nous remercions également la Municipalité pour le prêt des tables et des chaises. L'an prochain, cette petite fête sera particulière puisque deux de nos "voisines" assidues entreront dans leur huitième décennie. Rendez-vous le Dimanche 4 Septembre 2016.

## Infos utiles

Il est rappelé qu'un chèque de caution de 228,67 € est demandé aux utilisateurs du foyer communal, pour garantir des dégâts, vaisselle ou autres, occasionnés lors de la location. Le tarif commune est réservé aux personnes payant la taxe d'habitation ou la taxe sur le foncier bâti de la commune.

### Tarifs foyer communal

	COMMUNE	HORS COMMUNE
Une journée	168 €	337 €
Deux journées	257 €	504 €
Vin d'honneur	56 €	67 €
Un week-end	313 €	571 €

### Garderie scolaire

Par mois : 22.00 €  
 Quotidien (exceptionnel) : 3,50 €

### Cartes de pêche

Habitant commune  
 ou contribuable : ..... 5 € / jour  
 .....35 € / an  
 Hors commune : ..... 7 € / jour  
 .....70 € / an





DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS  
ET PRIVÉS TOUTES DISTANCES  
CIRCUITS TOURISTIQUES  
LIAISONS AEROPORTS ET GARES  
TRANSPORTS SCOLAIRES

DAMIEN NOEL  
FRESNES

**TAXI**

06.75.73.10.57  
02.54.79.69.58

**JARDINERIE DE SOLOGNE**



Zone Commerciale Intermarché - 41700 CONTRES  
Tél. 02 54 79 60 61

**Allianz** 

Alexandre HOMET  
Agent Général

Place de la Madeleine  
8, rue des Béguines  
41100 VENDÔME  
Tél. : +33 (0) 2 54 77 17 14  
Fax : +33 (0) 2 54 77 33 53  
H941021@agents.allianz.fr

N° ORIAS : 14004881  
Site internet : www.orias.fr  
ACPR : 61, rue Taitbout  
75436 Paris cedex 09

Sarl **POITOUT**  
TRANSPORTS TERRASSEMENTS GRANULAT



Z.A. l'Ardilleux  
41700 FRESNES  
Tél. **02 54 79 53 92** - Fax **02 54 79 05 39**  
email : christian.poitout@wanadoo.fr - www.poitout-tp-41.com

**Ets DYÉ**  
SOLOGNE MOTOCULTURE

5 route de Blois 41700 FRESNES  
tél. 02 54 79 55 90



## Espace encarts publicitaires

La commune de Fresnes propose un espace sur le journal municipal pour les commerçants et artisans Fresnois qui souhaitent se faire connaître par le biais d'une insertion publicitaire.

Si vous aussi vous souhaitez apparaître dans cet espace, n'hésitez pas à contacter la Mairie.

**Le tarif est fixé à 80 € pour 4 parutions :**

**3 dans les Fresnes Infos trimestriels et 1 dans le bulletin annuel.**




**MS Habitat Concept**

BILAN THERMIQUE ✓ ISOLATION ✓ MENUISERIE ✓ CHAUFFAGE

**Sébastien MINAULT** 07 86 87 31 40  
27 CHEMIN DES PINS - 41700 FRESNES  
mshabitatconcept@orange.fr

**EARL Pépinières DEPOND**  
Pépinières viticoles



email:franck.dep41@gmail.com

92 route de Chitenay  
41700 Fresnes

tel:06.68.63.78.17  
fax:02.54.79.56.98

**ATELIERS DYE MECA**  
MATÉRIEL de LABORATOIRE

**CALORIMÉTRIE**  
**DYÉ MAURICE**

calo.langavant@orange.fr  
www.atelier-dye-meca.com

19 rue de L'ORME  
41700 FRESNES en Sologne  
Tel: 0254 79 0419









**CH Profiances**  
Rachat de crédits & Prêts immobiliers

**Céline Homet**  
Intermédiaire en Opérations de Banque  
56, rue de marçon  
41700 FRESNES

Tel : 02.54.79.58.52  
02.54.46.16.04  
port : 06.74.57.76.75  
chprofiances@orange.fr

AGENDA



-  7 novembre : dédicace M. Simonet à 15h à la bibliothèque
-  11 Novembre : Commémoration à 9h30 avec l'harmonie Contres-UT
-  15 Novembre : Bourse aux jouets APE
-  28 Novembre : Concours de belote AFNS
-  5 Décembre : Commémoration (Afrique du Nord)
-  6 Décembre : 1er tour des élections régionales
-  13 Décembre : Second tour des élections régionales
-  8 Janvier : Concours de belote AFN
-  29 Janvier : Soirée galette AFNS
-  30 Janvier : Après-midi jeux et boum de l'APE pour les enfants de l'école.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

- Lundi : 09h00 - 12h00
- Mardi : 13h30 - 17h00
- Mercredi : 09h00 - 12h00
- Jeudi : 13h30 - 17h00
- Vendredi : 13h30 - 17h00
- Samedi : 09h00 - 11h45

Tél : 02 54 79 53 19 - fax : 02 54 79 65 02

Mail : [mairie.fresnes41@wanadoo.fr](mailto:mairie.fresnes41@wanadoo.fr)

Site internet : [www.fresnes41.fr](http://www.fresnes41.fr)

HORAIRES DE LA GARDERIE

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

Le matin : de 07h15 à 08h45

Le soir : de 16h30 à 18h15

(18h30 avec demande express motivée des parents)

Le **mercredi** de 07h15 à 08h45 et de 11h45 à 13h00

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

**Mercredi** : 15h30 à 17h30

**Vendredi** : 16h45 à 18h30

Le **1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> samedi de chaque mois** de 10h à 11h30

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE DE CONTRES

**Du Lundi au mercredi :**

de 10 h à 12 h - de 14 h à 17 h

**Jeudi** : de 14 h à 17 h

**Vendredi** : de 10 h à 12 h - de 14 h à 17 h

**Samedi** : de 10 h à 12 h - de 14 h à 18 h

**Pompiers : 17**

**Samu : 15**

**Gendarmerie de Contres : 02 54 79 74 50**

**Présence verte : 02 54 44 87 26**



Le prochain Fresnes Infos paraîtra en avril 2016, après le bulletin annuel. Il reste disponible en mairie.

Nos pages sont ouvertes aux associations qui voudront bien déposer leurs informations en mairie.

La rédaction des textes reste sous l'entière responsabilité des associations.

Directeur de publication, le Maire : Monsieur Jean-Marie DYE

Secrétariat du journal : Elodie BAILLOUX

Vos correspondants : les membres de la Commission Communication présidée par M. PRIOUX Sébastien et les membres du Conseil Municipal.

Crédit Photos : Michel Collin